

GT EUROLAB « CEM »

COMPTE-RENDU DE LA 127^{ème} REUNION

Date et lieu de la réunion : **SQUALPI**
8 novembre 2018

Approuvé le : 31 janvier 2019

Diffusé le : 31 janvier 2019

Liste de diffusion :

- liste des membres du GT CEM
- SQUALPI : Mr LARHER Tanguy / Mme SAAD Nawal
- Secrétariat EUROLAB

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

§1 Compte rendu de la 126^{ème} réunion

Le compte-rendu de la 126^{ème} réunion est approuvé avec des modifications qui seront intégrées avant diffusion.

§2 : Normes harmonisées

Pourquoi les normes EN 55024 ed 2015, EN 55032 édition 2015 et EN 55035 ne sont-elles pas harmonisées ?

Réponse de Mme SAAD : le CENELEC n'a pas proposé les normes EN 55024 ed 2015 et EN 55035 pour le JOUE CEM. Pour ce qui concerne la nouvelle édition 2015 de la norme EN 55032, nous attendons toujours des informations.

§3 : EUROLAB France souhaite créer un nouveau groupe de travail des ON 17065. Le but de ce groupe est de discuter uniquement des problématiques des ON au sens de la norme ISO 17065. Une trentaine de laboratoires français sont potentiellement concernés. Les problèmes d'impartialité, de confidentialité, de conseils, les critères d'acceptation des preuves de conformité par ex pourront être abordés pour partager les approches de chacun dans des domaines techniques et des directives sectorielles différents.

Mme SAAD nous rappelle que le GT CEM reste une entité nécessaire et obligatoire d'échanges des ON au titre de la directive CEM. Les informations qui émaneront d'un tel groupe de travail transversal « ON 17065 » pourraient, au cas par cas, être utilement partagées au niveau européen via EUANB/REDCA par ex.

Mr LARHER souhaite être informé des consensus obtenus dans ce groupe de travail pour voir comment ces points peuvent être remontés au niveau européen via le canal du groupe transversal en charge de la mise en œuvre du règlement 765/2008 (IMP-ACA). Le risque soulevé par Mr LARHER est que ce groupe de travail transversal « ON 17065 » va se confronter à une grande dispersion d'approche en fonction des secteurs qui risque de compliquer l'obtention de consensus.

§4 : Information de Mme SAAD sur la réunion du groupe d'experts du 12/02/18

La commission a engagé un travail d'évaluation de la directive basse tension (difficultés rencontrées par les autorités, les fabricants, etc) qui n'a pas évolué sur le fond depuis plusieurs dizaines d'années. Une évaluation de la directive CEM sera probablement engagée de manière similaire mais après les résultats obtenus sur la directive basse tension pour profiter de l'expérience acquise.

Une traduction du guide de la directive CEM est en cours de finalisation.

Le « supplementary guidance LVD/EMC/RED » est sorti le 26/04/18.

Création d'un groupe de travail sur les câbles portant sur une réflexion sur la qualité des câbles et ses conséquences sur la conformité des équipements qui y sont reliés, au regard de la directive CEM. Prochaine réunion le 18/12/2018.

§5 Analyse de risques

2 documents concernant l'analyse de risques ont été analysés et débattus.

Aujourd'hui, très clairement les industriels n'ont pas pris conscience de ce point et ne rédige pas d'analyse de risques (hormis ceux qui travaillent dans les domaines radio, médical, machines) dans le cadre d'une utilisation normale du produit.

Extrait du guide de la directive CEM 2014/35/UE

4.2 Analyses des risques et évaluation des risques

Les procédures d'évaluation de la conformité pour les appareils imposent au fabricant d'établir une documentation technique. Cette documentation permet l'évaluation de l'appareil du point de vue de sa conformité aux exigences pertinentes, et inclut une analyse et une évaluation adéquates du ou des risques. Dans la directive CEM, le concept de risque se rapporte aux risques en lien avec les objectifs de protection de la compatibilité électromagnétique précisés à l'annexe I «Exigences essentielles» et non pas avec la sécurité. Les phénomènes de CEM pertinents pour l'appareil en question et les environnements de fonctionnement prévus étant connus, il est possible de réaliser l'évaluation de la CEM prévue au chapitre 4.3. Cette évaluation de la CEM est considérée comme constituant une analyse et une évaluation adéquates du ou des risques. Voir également la section 4.1.1 intitulée «Définition des exigences essentielles» du Guide bleu.

Extrait du Draft REDCA TGN 30 rev 06

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

France Article 3.1(b): Electromagnetic Compatibility

For Electromagnetic Compatibility a notified body may wish to consider the following aspects during an assessment of the technical documentation to ensure that the product has been appropriately evaluated for both emissions and immunity characteristics.

Emissions:

- a. What frequency range has the product been tested over? Consider the range of clock frequencies and transmitters used within the product.
- b. Are the technologies within the product likely to cause EM disturbances below the lowest frequency of test on the power cable?
- c. If the product has 'other' ports (i.e. other than power), have they been tested? If not, are they likely to cause radiated disturbances due to their length? How has the manufacturer mitigated this?
- d. Does the product have telecom cables? Has testing been performed on these ports? If not, why? Is the mitigation reasonable under foreseeable circumstances?
- e. Are the technologies within the product likely to cause EM disturbances above the highest frequency of test? Consider the operating frequencies of the product and what communication services should be protected (note many product standards now require testing to 6 GHz due to the multitude of radio services in the 1-6 GHz bands).
- f. Are there any other unique factors within the product that should be considered (intentional radiators, but not radio communications, which are not covered by ISM frequency bands for example)?

Immunity:

- a. Have tests been performed that cover all the phenomena covered by the generic standards?
- b. Are the immunity levels appropriate for the EM environment; usually 80MHz to 6GHz?
- c. Are there ports on the product which are liable to be susceptible and haven't been tested?
- d. Have Common Mode transients and appropriate RF immunity tests been evaluated?
- e. Have Transients and surges been evaluated if use in a vehicular environment is specified?

Donc a minima, quand le fabricant déclare une destination d'utilisation, il doit prendre en compte les risques liés à cet environnement et les détaillés dans son analyse de risques qu'il va présenter à l'ON.

Rappel : dans la directive CEM, l'ON travaille sur le module B donc se limite à conclure sur la conformité d'un type (phase de conception) et non pas sur la série (qui est analysée dans le module C) (phase de production).

§6 Déclaration de conformité unique

Un fabricant peut-il rédiger plusieurs déclarations de conformité ?

Réponse : le fabricant doit créer une déclaration unique qui peut être constituée d'un dossier rassemblant plusieurs déclarations individuelles (feuilles) (voir extrait guide bleu ci-dessous).

Lorsque plusieurs actes de la législation d'harmonisation de l'Union s'appliquent à un produit, le fabricant ou son mandataire est tenu de fournir une déclaration de conformité unique au titre de tous les actes de l'Union pertinents ⁽²¹⁶⁾. Afin de réduire la charge administrative pour les opérateurs économiques et de faciliter son adaptation à la modification de l'un des actes applicables de l'Union, la déclaration unique peut consister en un dossier composé des déclarations individuelles de conformité concernées ⁽²¹⁷⁾.

§7 : Intercomparaison

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

Dans le groupe 1, les laboratoires LCIE Paris et LNE ont reporté leurs essais respectivement en semaines 01 et 02 de 2019. Concernant le groupe 2, tous les laboratoires ont réalisé les essais. A ce jour, il manque le retour des résultats de Schneider. La campagne d'essais a débuté dans le groupe 3, nous sommes semaine 45 et le setup se trouve dans les locaux d'Emitech Toulouse.

N'oubliez pas d'envoyer vos résultats à Bertrand.

§8 Chaudière au fioul

Peut-on appliquer le §A.8.3.3 de la norme EN 55014-1 ed 2016 sur une chaudière au fioul ?

A.8.3.3 Allume-gaz à répétition

Déterminer si les perturbations sont continues ou discontinues, en procédant comme suit:

Faire fonctionner l'allume-gaz de manière à produire 10 étincelles.

Si

- a) la durée d'une perturbation quelconque dépasse 200 ms, ou
- b) une perturbation quelconque n'est pas séparée de la perturbation ou du claquement qui suit par un intervalle minimal de 200 ms, la limite pour les perturbations continues définie au Tableau 5 s'applique.

Lors de la mesure des perturbations continues, l'allume-gaz doit être alimenté pendant toute la durée de l'essai. Une charge résistive de 2 k Ω doit être placée en parallèle sur le trajet de décharge.

Ce § intitulé « Allume-gaz à répétition » peut-il s'appliquer à une chaudière au fioul ?

Le groupe prend le temps de la réflexion pour répondre à la question mais les laboratoires faisant cet essai n'utilisent pas cette partie de la norme pour une chaudière au gaz.

&9 Réflexion à venir : Réalisation d'une annexe pour l'IEC 61000-4-2 afin de définir un guideline sur le choix des points d'injections.

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

Prochaine(s) réunion(s) :

Schneider Grenoble

Date : jeudi 31 janvier

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

Annexe : liste des participants

Présents :

T.RAFESTHAIN (EMITECH)
Y.SAVOIE (LCIE)
P.BONNENFANT (EMITECH)
PB.PETIT (CETIM)
C.LASSERRE (SAGEMCOM)
S. HERGAULT (SAGEMCOM)
V.LAMAUD (AEMC)
N.SAAD (SQUALPI)
T.LARHER (SQUALPI)

Excusés :

B.DESBORDES (LEGRAND)
L.LEVIS (ALSTOM)
W.MAGNON (SCHNEIDER)
A.BOUJEMAA (LNE)
E.COEURET (EMITECH)

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

Tableau de synthèse des sujets traités dans les CR ONF 116 (06/16) dans le cadre de la directive 2014/30/UE	
Sujets ON	N° de compte rendu :
Organisme Notifié	116
Fabricants	118
Normes harmonisées	127
Analyse de risques	127
Câbles	127
Tableau de synthèse des produits	
Produits :	N° de compte rendu :
Aimants permanents	117
SAV des produits	118
Chargeurs nomades- Power bank	118
Baladeuse	118
Caméra sur rail	118
Edition des normes	118 -119
Accès POE	119
Décodeur câblé	119
Bracelet thérapeutique 61GHz	119
Validation d'un site en champ libre	119
Soudeuse fibre optique	120
Produit communicant Ethernet et Radio	120
Appareils de cuisson par contact (Plancha)	121
Mode de fonctionnement des produits (écran tactiles)	122
Appareil multifonctions	122
Fonction principale	123
Pb lors de l'insertion d'un RSIL	123
Pack batterie	124 -126
Multiprise avec parafoudre	124
Banc de tests	125
Maintenance (interface et équipement)	126
USB type C	126
Chaudière au fioul	127

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

Tableau de synthèse des normes	N° de compte rendu
Date d'application des normes techniques d'essais dans les normes produits	118-120-122-124-125
EN 61000-3-2/3-3/3-11/3-12.	117-121
EN 61000-4-3	121
EN 61000-4-4	116-121
EN 61000-4-5	116 -119-120-121-125
EN 61000-4-6	116 – 122- 123
EN 61000-4-8	122
EN 61000-4-16	116
EN 50121-X / EN 50155	117-121-122-123-125-126
EN 55032 / 55035 / 55024	117-124-125 -126
EN 55016-2-1	117 -119
ETSI 201 486	117
Evolution des normes 61000-4-X	120
EN 61557-12	120
EN 61547	124
EN 60974-10	125
EN 62040-2	126

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>